



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 55508

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le réel manque de commodité d'utilisation de la carte Vitale de sécurité sociale pour les familles qui ne disposent actuellement que d'un seul exemplaire de cette carte. Il serait donc souhaitable de prévoir le plus rapidement possible la délivrance de la carte à chaque ayant droit majeur. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les difficultés d'usage de la carte Vitale au sein de la famille ont été prises en compte. Le principe d'une carte individuelle a été adopté par le Gouvernement, cette carte nominative devant également servir à la coordination des soins et au suivi sanitaire. Cet ensemble constitue le projet Vitale 2. Compte tenu de l'envergure du projet, les cartes Vitale 2 ne seront pas émises avant 2004-2005 et le principe d'une mise en oeuvre progressive a alors été retenu. Il a ainsi été décidé, dans une étape intermédiaire, de diffuser à tous les ayants droit âgés de plus de seize ans une carte Vitale de première génération. Au total, 13 millions de cartes vitale supplémentaires devraient être distribuées par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). La phase expérimentale de cette opération a mis en évidence des difficultés liées notamment aux rapprochements des fichiers d'assurés et d'ayants droit. Aussi, la distribution des cartes a-t-elle été momentanément suspendue mais a repris en décembre 2001 pour se poursuivre jusqu'en mars 2002.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55508

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7082

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2197